SOL CONCEPT
accueil@solconcept.fr
www.solconcept.fr
ÉTUDES ET INGÉNIERIE

Agence Alpes-Durance : 04 92 32 12 18
11, allée des Genêts - 04200 SISTERON
Agence Provence-Azur : 04 42 61 21 31
25, r. Vardière - Pomègues, M4 - 13090 AIX EN-PCE
Agence Drôme & s. social : 04 75 21 51 20
110 A, route de la Cour - 26310 MISCON

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité

Compte rendu n° 2 - réunion du 25 janvier 2021

Objet	PPR mouvements de terrain de la commune de BOUYON
Lieu	DDTM06 et visioconférence
Participants :	
M. MASCARELLI Jean-Pierre	Maire de Bouyon
M. CHAFFARDON Guillaume	Responsable du pôle Risques Naturels et Technologique – DDTM 06
M. DUCREUX Georges Henri	Bureau d'étude SOL CONCEPT
Mme DESCAMPS Mandy	Bureau d'étude SOL CONCEPT
M. JARDINET Pierre-Alain	Conseil départemental
Mme DANNA Charlotte	Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes
Mme ZOLLVER Amélie	Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA)
Mme CARY Muriel	Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

La réunion a pour objet la présentation, aux personnes publiques associées, de l'avancement de la procédure administrative et technique de l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) de la commune de Bouyon.

Une première réunion de présentation de la procédure du PPR à M. le Maire de Bouyon, a eu lieu par visioconférence le 26 novembre 2020.

M. Chaffardon explique les objectifs et le contenu du PPR (rapport de présentation, les documents graphiques et le règlement).

M. Ducreux présente les études permettant d'élaborer le PPR avec les différentes cartes thématiques et leur contenu :

- carte géologique : énumération des diverses formations lithologiques et mise en avant notamment de la couverture d'éboulis qui est importante en superficie et en épaisseur, présence de calcaires et dolomies, quelques formations contenant des argiles, des marnes ou des évaporites.
- carte des pentes : commentaires sur les intervalles de pente vis-à-vis des différents phénomènes naturels pouvant se produire en fonction de la lithologie. ~ 48 % de la commune a des pentes comprises entre 16 et 46 % et ~ 46 % de la commune a des pentes supérieures 46 %. Cela oriente les types de phénomènes pouvant se produire sur la commune : glissements, chutes de blocs et ravinement. Le phénomène d'effondrement est lié à la nature lithologique (gypse ou calcaires karstifiés principalement) et peut se produire sur des terrains très peu pentus ou plats.

- carte informative : elle recense l'hydrographie, les phénomènes connus et les indices géomorphogiques. Des glissements ont été recensés dans les marnes et les calcaires et

Maurice LESCQ
Commissaire Enquêteur

calcaires-marneux du Callovien-Oxfordien. Des glissements sont possibles dans les versants argileux pentus, notamment en cas de terrassement. Des chutes de blocs peuvent se produire dans les barres calcaires ou dolomitiques et au sein des éboulis pouvant transporter des pans de substratum marno-calcaires ou marneux. Des dolines et cavités naturelles ont été recensées dans les formations du Jurassique (Tithonique/Portlandien, kimméridgien et Séquanien). Sur cette carte ont été reportés les ouvrages de protection existants.

L'ensemble de ces informations et des critères définis pour chaque phénomène selon la doctrine départementale pour la méthode de qualification des aléas permet d'évaluer la probabilité d'occurrence et l'intensité d'un phénomène. Le croisement de la probabilité d'occurrence et de l'intensité abouti à un niveau d'aléa. Le degré est évalué sur une échelle de 1 à 4 : 1 = faible, 2 = moyen, 3 = fort, 4 = très fort.

Un exemple de zonage de l'aléa pour le phénomène de glissement de terrains est présenté :

Probabilité d'occurrence	**Description**
Forte	- Glissement actif avec traces de mouvements récents - Glissement ancien connu - Glissement potentiel (sans indices), situation lithologique identique à celle d'un glissement actif avec des pentes supérieures à 25° et une hydrologie équivalente
Moyenne	- Glissement potentiel (sans indices), situation lithologique identique à celle d'un glissement actif avec des pentes supérieures à 25° et absence du facteur hydrologie - Glissement potentiel (sans indices), situation lithologique identique à celle d'un glissement actif avec des pentes inférieures à 25° et un facteur hydrologie reconnu
Faible	- Présence d'une lithologie sensible au phénomène de glissement et pente comprise entre 15 et 25°

Intensité	Description
Très élevée	- Glissement de terrain dont le volume mobilisé et la vitesse de déplacement sont très importants (aire géographique > au km² - échelle d'un versant) - Glissement de terrain dont le volume mobilisé est très important sur une aire géographique > au km².
Élevée	- Glissement de terrain dont le volume mobilisé intéresse une aire géographique supérieure à 1000 m² - Glissement de terrain dont la vitesse est rapide ou a tendance à s'accélérer - Glissement de terrain dont le volume et la vitesse sont importants sur aire géographique d'environ 1000 m².
Modérée	- Glissement de terrain dont le volume mobilisé est superficiel et la vitesse de déplacement moyenne sur une aire géographique comprise entre 100 et 1000 m² - Glissement de terrain dont le volume mobilisé intéresse une aire géographique réduite (inférieure à 100 m²) et la vitesse de déplacement moyenne
Faible	- Glissement de terrain dont le volume mobilisé intéresse une aire géographique < à 100 m² et la vitesse de déplacement faible - Glissement de terrain dont le volume concerné est superficiel et intéresse une aire géographique réduite.

Intensité	***faible***	***Modérée***	***Élevée***	***Très élevée***
Probabilité d'occurrence				
Faible	1	2	3	4
Moyenne	2	3	3	4
Forte	2	3	4	4

La carte des aléas de la commune de Bouyon montre un aléa très fort (4) de chutes de blocs à l'ouest (de la Croix de Richaou à l'usine de traitement des eaux), au niveau du Collet du Goudéon et au niveau de certaines falaises au nord et nord-ouest. La zone du glissement qui s'est produit à l'automne 2019 est classée en aléa très fort glissement et chutes de blocs. Une partie du territoire est classé en aléa fort (3) glissement, chutes de blocs et ravinement notamment au quartier des Ranchières et des Moulins.

La carte des enjeux recense les bâtiments recevant du public, les bâtiments et les ouvrages d'utilité publique. Les zones urbanisées ou à urbaniser et les zones peu ou pas urbanisées ont été distinguées depuis la photo aérienne. La carte des enjeux a été mise à jour depuis la réunion du 26 novembre 2020 en intégrant le projet de carte communale en cours. Le tracé de la carte communale de 2008 actuellement en vigueur a été ajouté ainsi que celui de quelques parcelles prévues dans le projet de la nouvelle carte communale en cours d'élaboration. M. le Maire indique que le projet de la carte communale va encore être modifié. Il souhaite réduire la zone constructible au niveau du Colombier, en supprimant deux parcelles. Du gypse du Keuper affleure et induit des instabilités, par exemple au niveau de la route départementale D8 qui a été refaite à plusieurs reprises sous le Colombier. Pour

H

le quartier des Moulins et des Ranchières, une trame différente a été utilisée pour distinguer cette zone construite des zones urbanisées et un contour général est proposé. M. le Maire devra regarder si le contour doit être ajusté. Il faudrait vérifier si le site de l'ancien moulin à huile y est inclus et dans le cas contraire le rajouter. Pour ces raisons, la carte des enjeux va être amenée à évoluer, le cas échéant, au moins pour ces différents points. La carte des enjeux actualisée sera présentée à la prochaine réunion des PPA.

Le croisement de la carte des aléas et de la carte des enjeux aboutit à la carte de zonage réglementaire qui est la prochaine étape à réaliser. Elle différenciera les zones rouges à risque fort, inconstructibles, les zones bleues, à risque moyen ou faible, constructibles sous conditions et les zones blanches, sans phénomène connu, non réglementées. Le zonage pour les phénomènes de glissement, effondrement, ravinement est présenté :

Enjeux / Degré d'aléas	Espaces urbanisés ou à urbaniser	Espaces non urbanisés
Faible		
Moyen		
Fort à très fort		

Ainsi que le zonage pour le phénomène de chute de blocs :

Enjeux / Degré d'aléas	Espaces urbanisés	Espaces non urbanisés
Faible		
Moyen		
Fort à très fort		

Il est précisé qu'en zone bleue, constructible sous conditions, une étude géotechnique préalable devra être réalisée. Celle-ci devra comprendre des sondages pour connaître les caractéristiques géomécaniques du sol. Un avis géologique seul ou une étude ne comprenant que l'utilisation de la méthode du géoradar ne seront pas valables.

Les zones les plus exposées au niveau des secteurs urbanisés ou construits sont les suivantes :

- le quartier des Moulins et des Ranchières, une maison se trouve classée en aléa très fort (4) glissement de terrain et chutes de blocs. Cette zone correspond à l'événement qui s'est produit en automne 2019. Cet événement montre l'importance des circulations d'eau dans le déclenchement d'un phénomène. Le versant est majoritairement exposé à l'aléa fort de glissement de terrain et chutes de blocs. De plus, les glissements dans les éboulis peuvent dégager des blocs ou des masses rocheuses encastrées dans la couverture, et induire des chutes de blocs au cours du phénomène de glissement.

- Au quartier du Colombier, dans la partie amont du lotissement, la dernière rangée de maisons est soumise au phénomène chutes de blocs de degré d'aléa 2 (Eb2). Quelques maisons se trouvent en aléa 3 de glissement de terrain.

- Au nord du lotissement de l'Aiguillette, dans la partie amont, quelques maisons sont soumises au phénomène de glissement de terrain de degré d'aléa 3 (G3).

- Au niveau du village, des maisons en bordure sud-est de la falaise sont soumises à l'aléa 2 et 3 chutes de blocs (Eb2 ou Eb3).

- dans le quartier de la Laouve-le Seuillet, des maisons situées en amont du lotissement sont soumises au phénomène de glissement de terrain d'aléa de niveau fort (G3).

M. Chaffardon présente les étapes de concertation et le calendrier envisagé.

M. Chaffardon diffusera le Power Point de ce jour et les cartes.

Un retour sur les cartes des aléas et des enjeux est attendu au plus tard pour le 8 février.

La transmission à la commune et aux PPA d'un premier projet de zonage réglementaire et de règlement associé pourrait être effectuée à compter de la fin du mois de mars 2021. Pour ce faire, Sol Concept devra réaliser la carte de zonage réglementaire pour la mi-mars.

Une réunion publique de présentation du PPR pourrait être organisée en juin 2021.

À partir de là, il est envisagé de communiquer officiellement le projet de PPR aux personnes publiques associées vers la mi-août 2021, et les PPA auront alors 2 mois pour donner leur avis, soit pour mi-octobre/début novembre 2021.

L'enquête publique pourrait se dérouler avant Noël 2021.

L'approbation du PPR serait prévue dans le courant du premier trimestre 2022.

M. le Maire ajoute qu'il faudrait prévoir dans le règlement une prescription sur l'obligation de l'entretien des canaux d'irrigation. En effet, ces canaux sont souvent des ouvrages privés, construits sur des parcelles privées, et sont en règle générale mal entretenus (curage, étanchéité, etc.).

Mme Danna, de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, indique qu'il faudra vérifier le potentiel agricole au niveau du secteur de l'Aiguillette qui se trouve dans une des zones exposées au risque. Elle demande s'il serait possible d'ajouter au règlement une prescription sur la construction de hangar vis-à-vis du terrassement. Le retour de la Chambre d'agriculture sur la carte d'aléas permettra d'affiner la question du potentiel agricole de cette zone.

Mme Zollver, de la CASA, souhaitait avoir un point d'avancement sur la révision de la carte communale dont la prescription date de 2014. Elle n'a pas eu connaissance de l'extension des périmètres constructibles. Elle propose à M. le Maire la possibilité d'un accompagnement technique de la CASA. M. le Maire rencontre des difficultés avec le bureau d'étude en charge de cette mission. Il prendra contact avec la CASA.

Le Chef du Pôle Risques
Naturels et Technologique
Mélanie CHAFFARI